

**ASSOCIATION MAROCAINE D'AIDE AUX ENFANTS EN SITUATION PRECAIRE,
reconnue d'utilité publique – décret du 16 février 1998, N° 298173**



Association Marocaine d'aide aux Enfants en Situation Précaire
Reconnue d'utilité publique – décret du 16 février 1998, N° 298173

Objet : Venir en aide aux orphelins de la région d'Amizmiz touchée par le séisme

Pendant la nuit du vendredi 8 septembre, le Maroc a été frappé par une terrible tragédie. En effet, un séisme a ravagé plusieurs villes et villages à l'ouest du pays dont notamment la région d'Amizmiz, l'une des plus affectées par le tremblement de terre. Celui-ci plonge les populations dans une situation de précarité indéniable et de nombreux enfants se retrouvent orphelins et à la rue.

L'Association Marocaine d'aide aux Enfants en Situation Précaire AMESIP, en partenariat avec l'Association Fès Mémoire, mobilisent leurs compétences dans les champs sociaux-culturels et architecturaux, afin d'accompagner les orphelins sinistrés par la catastrophe.

A cet effet, un plan de réhabilitation et d'accompagnement est mis en place, et dont l'objectif est de construire des orphelinats dans les zones atteintes par le séisme. Cela s'inscrit dans la volonté de garder les enfants proches de leur entourage familial (oncles, tantes...) pour éviter qu'ils soient déracinés, et préserver la mémoire de ces régions.

Aussi, et dans une vision sur le long terme, l'ensemble des maisons familiales des enfants victimes de ce sinistre, seront recensées et reconstruites, afin de préserver leur dignité, leur patrimoine et leur futur.

A la lumière des derniers événements, il est fondamental que le processus de reconstruction et de réhabilitation se fasse de manière réfléchie, écologique et responsable. Il est donc nécessaire d'avoir recours à des techniques et des matériaux durables et pérennes, et qui soient aux normes antisismiques. L'architecture vernaculaire abonde dans ce sens, et permettra d'édifier des bâtiments en harmonie avec leur environnement.

Une première estimation des coûts indique que la construction et la réhabilitation de chaque mètre carré nécessite 2500 dirhams, 1250 dirhams pour un demi-mètre carré et 625 dirhams pour un quart.

Nous vous prions de nous rejoindre dans notre effort visant à apporter du réconfort à ces enfants profondément marqués dans leur esprit et dans leur corps, dans le but de maintenir leur attachement à leur terre natale tout en ravivant l'espoir dans ces régions.

**Administration : Centre SHEMS'Y Youssoufia : Hay Abi Rgreg, Av Ouled M'Rah - Rabat-
Youssoufia**

Tél : 05 37 75 27 47 Fax : 05 37 78 05 10 - e-mail : contact@amesip.org - web : www.amesip.org

**ASSOCIATION MAROCAINE D'AIDE AUX ENFANTS EN SITUATION PRECAIRE,
reconnue d'utilité publique – décret du 16 février 1998, N° 298173**



Association Marocaine d'aide aux Enfants en Situation Précaire
Reconnue d'utilité publique – décret du 16 février 1998, N° 298173

Vous avez la possibilité de faire des dons en déposant directement des fonds sur le compte de notre association, qui est domicilié à la Banque Attijari Wafabank :

- **Rib : 007 810 0001594000000698 36**
- **BIC – Code Swift : BCMAMAMC**
- **IBAN : MA64 007 810 0001594000000698 36**

En espérant que notre sollicitation reçoive un appel favorable de votre part, nous vous prions de recevoir nos meilleurs sentiments d'entraide fraternelle.

Mme Touraya Jaïdi Bouabid

Présidente l'AMESIP



**Administration : Centre SHEMS'Y Youssoufia : Hay Abi Rgreg, Av Ouled M'Rah - Rabat-
Youssoufia**

Tél : 05 37 75 27 47 Fax : 05 37 78 05 10 - e-mail : contact@amesip.org - web : www.amesip.org